



Crédit photo : Sandra Nault

RAMONAGE DES CHEMINÉES

La municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! rappelle à toute la population que vous pouvez bénéficier du service de ramonage **d'une cheminée par numéro civique gratuitement** et que vos autres cheminées vous seront facturées par la compagnie de Ramonage.

Vous devez téléphoner au bureau municipal au numéro suivant : 418-854-2260 poste 102 pour donner votre nom et adresse entre le 4 au 28 août 2025. SVP : Ne pas laisser vos informations sur la boîte vocale.

Tous ceux et celles qui téléphoneront après cette date ne pourront recevoir le service.

Merci de collaboration !



LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418 854-0717

Site Internet : www.saintlouisduhaha.com

Courriel : municipalite@saintlouisduhaha.com

Facebook : Municipalite Saint-Louis du Ha Ha

À CONSULTER À L'INTÉRIEUR
RAPPORT EXERCICE FINANCIER 2024

Table des matières

| | |
|---|------------|
| Ordre du jour | 2 |
| Rapport du maire 2024 | 3-4-5 |
| Bilan financier 2024 | 6-7-8-9-10 |
| Chronique municipale | 11 |
| Saviez-vous / Élections municipales | 12-13 |
| Organismes et loisirs | 14-15 |
| Info-Bibliothèque | 16 |
| Conseils sur le ramonage | 17 |
| Autoroute 85 - bonification de la Navette Sentier Petit Témis | 18 |
| Qui fait quoi à Saint-Louis-du-Ha! Ha! | 19 |
| Calendrier | 20 |

· Séance du conseil aura lieu lundi 4 août 2025 à 20h à la salle municipale



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA

95, rue Saint-Charles
Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Témiscouata, (Québec) G0L 3S0
Téléphone : 418-854-2260 Télécopieur : 418-854-0717

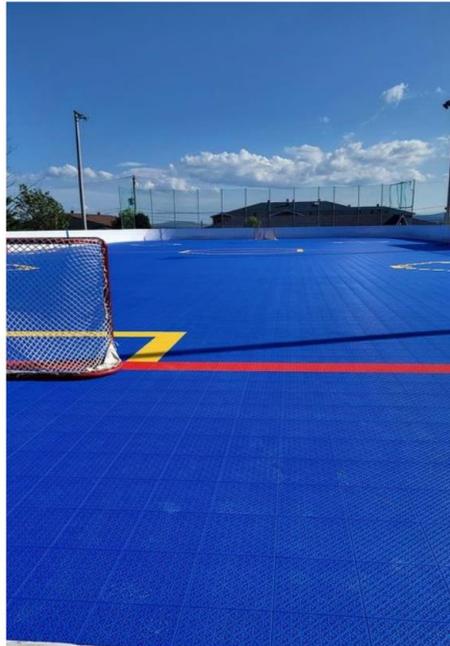
Le 4 août 2025

- 1- MOT DE BIENVENUE**
- 2- CONFORMITÉ DU QUORUM**
- 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 4.1 Réunion du 7 juillet 2025
 - 4.2 Réunion extraordinaire du 15 juillet 2025
- 5- SUIVI DES DOSSIERS**
- 6- APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**
- 7- CORRESPONDANCE :**
- 8- AFFAIRES FINANCIÈRES**
 - 8.1 Autorisation du déboursement final (50%) pour la serre
- 9- GREFFE ET ORGANISATION**
- 10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :**
 - 10.1 Acceptation de payer les heures de sortie incendie aux deux pompiers employés à la voirie durant leurs heures de travail.
- 11- TRAVAUX PUBLICS :**
- 12- URBANISME :**
 - 12.1 Résolution – Appui pour demande d'autorisation CPTAQ pour acquisition du lots 3 225 371
- 13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :**
- 14- CAMPING DU LAC DÔLE**
- 15- AFFAIRES DIVERSES :**
- 16- PÉRIODE DE QUESTIONS :**
- 17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

RAPPORT DU MAIRE 2024



Chers citoyens et citoyennes de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Suite au dépôt du Rapport financier et du rapport de l'auditeur par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 juillet 2025. Nous vous invitons donc à prendre connaissance du rapport vous expliquant le portrait financier de votre municipalité.

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, nous vous présentons aujourd'hui les données extraites des états financiers vérifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, de Témiscouata-sur-le-Lac, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

L'administration municipale a su faire une gestion serrée des dépenses. Les dépenses réelles de l'exercice financier 2024 sont comparatives au budget que la municipalité avait adopté. Pour ce qui est des revenus, ces derniers sont comparatifs au budget à tous les niveaux hormis les revenus de transfert et les revenus d'imposition des droits. L'administration municipale avait prévu encaisser un montant de 101 000 \$ de revenus de transfert au niveau de la subvention PRABAM en 2024. Ce revenu a été encaissé au cours de l'exercice financier. Néanmoins, afin de respecter les normes comptables, le revenu a été inscrit au moment où les dépenses ont été effectuées, soit avant l'année 2024.

Également, l'administration municipale avait prévu un encaissement de droits sur les carrières et sablières au montant de 43 625 \$. Les droits sur les carrières et sablières qui ont été confirmés par la MRC au cours de l'exercice ont été comptabilisés en fonds réservés pour une utilisation future puisqu'aucune résolution pour la réfection de routes admissibles n'a été effectuée au cours de l'exercice financier.

Ces deux éléments expliquent le fait que l'exercice financier 2024 s'est conclu par un déficit de 144 007\$.

Alors que mon mandat à la tête de notre municipalité arrive à son terme, je tiens à vous adresser quelques mots empreints de reconnaissance et de sincérité. Depuis 2021, j'ai eu l'immense privilège de servir notre communauté avec engagement, rigueur et passion. Ensemble, nous avons traversé des défis importants, accompli de beaux projets, et posé les bases d'un avenir plus durable et solidaire pour notre ville.

À l'approche des élections municipales de novembre prochain, l'heure est venue de faire le bilan du chemin parcouru, et de laisser place à une nouvelle étape de la vie démocratique. Que je me représente ou non, je demeure fière du travail accompli avec l'ensemble du conseil municipal, les employés municipaux, les partenaires locaux et bien sûr, vous, chers citoyens.

Je vous remercie sincèrement pour votre confiance, vos idées, votre vigilance et votre engagement tout au long de ce mandat. C'est grâce à vous que notre ville continue de grandir, de s'améliorer et de rayonner.

L'année 2024 a été marquée par des réalisations majeures dont nous pouvons être très fiers. Notre centre des loisirs a franchi une nouvelle étape grâce à l'ajout d'une surface multisport et à l'aménagement d'un anneau de glace — un projet qui me tenait particulièrement à cœur afin de dynamiser la saison hivernale. Ces nouvelles installations ont véritablement transformé notre centre en un lieu de rassemblement incontournable, animé tout au long de l'année.

Que ce soit pour une partie de hockey entre amis, une balade sur la glace ou une activité familiale organisée par la municipalité, l'enthousiasme de nos citoyens a été manifeste. Une programmation riche et diversifiée a été mise en place, pensée pour tous les groupes d'âge.

Grâce à l'engagement et au dynamisme de nos bénévoles, la bibliothèque municipale a bénéficié d'un réaménagement complet et d'une belle mise en valeur des espaces. Tout a été repensé afin de créer une atmosphère chaleureuse et de faire de ce lieu un espace plus accueillant, convivial et vivant.

Il y a eu des mesures importantes ont été mises en place pour améliorer la sécurité de nos citoyens, notamment l'installation de radars de vitesse – l'un à proximité de l'école et l'autre sur la rue Raymond – ainsi que la mise en place de panneaux d'arrêt clignotants dans le Bellevue et le Beauséjour.

En ce qui concerne la voirie, nous sommes heureux d'avoir fait l'acquisition d'un nouveau chargeur sur roues ainsi que d'un pick-up Chevrolet Silverado 2025, afin de remplacer des équipements arrivés en fin de vie. L'achat du pick-up a été financé grâce à la réserve financière dédiée à la voirie.

Ces projets témoignent d'un effort collectif, porté par notre engagement commun à encourager un mode de vie actif, à renforcer la cohésion communautaire, à offrir aux familles des infrastructures modernes, inclusives et accueillantes, tout en veillant à améliorer la sécurité de nos citoyens.

Je tiens à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont contribué à la réalisation de ces projets : le personnel municipal, les bénévoles, les partenaires et, bien entendu, vous, les citoyens, pour votre appui constant.

L'objectif de votre conseil municipal est d'administrer la municipalité dans le respect des lois et des règlements tout en ayant comme but ultime, le développement de notre milieu. Cependant, pour atteindre cet objectif, nous devons adopter des budgets réalistes de manière à vous assurer les meilleurs services possibles selon la capacité des gens à payer.

En conclusion, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des employés et des conseillers pour leur engagement exceptionnel. Grâce à leur dévouement, nous avons pu continuer à offrir à nos citoyens des services efficaces et de grande qualité. Soyez assurés que votre conseil municipal demeure à l'écoute de vos besoins et s'efforce, dans la mesure du possible, de fournir les meilleurs services à l'ensemble de la population. L'année 2025 s'annonce porteuse d'opportunités, et soyez certains que notre équipe continuera de mettre tous les efforts nécessaires pour faire progresser notre municipalité.

Je vous remercie pour votre attention et le rapport financier complet est disponible sur notre site Internet <https://saintlouisduhaha.com/>

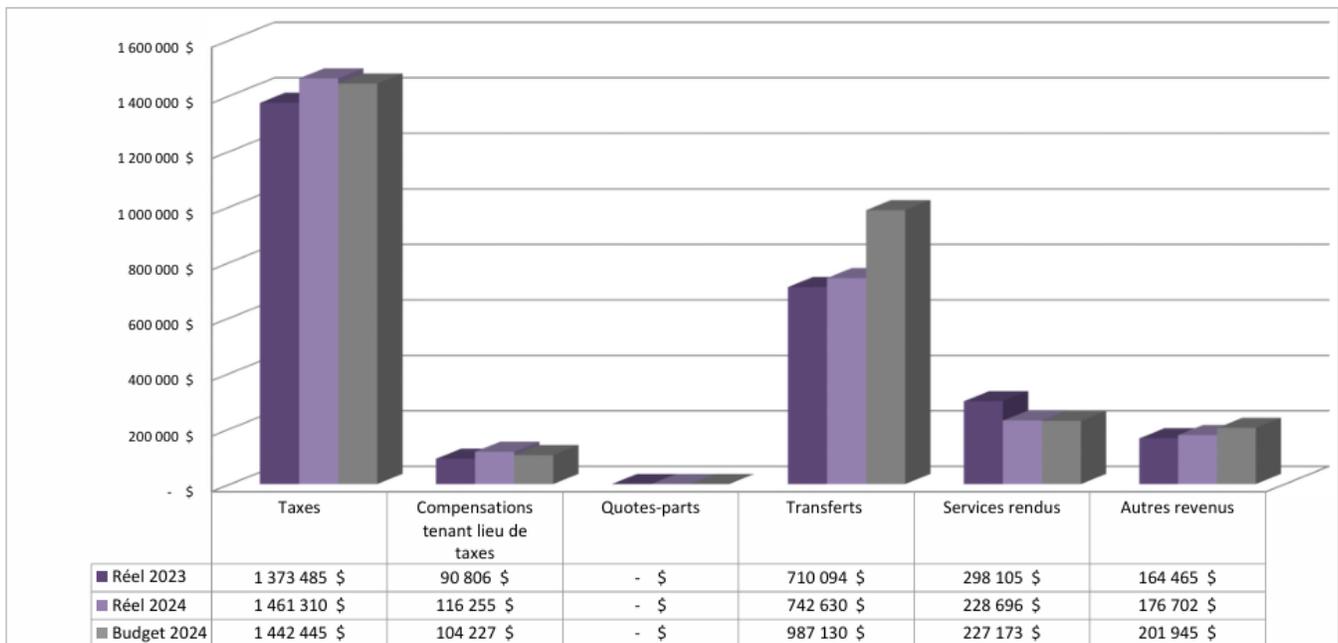


Mélissa Lord, mairesse

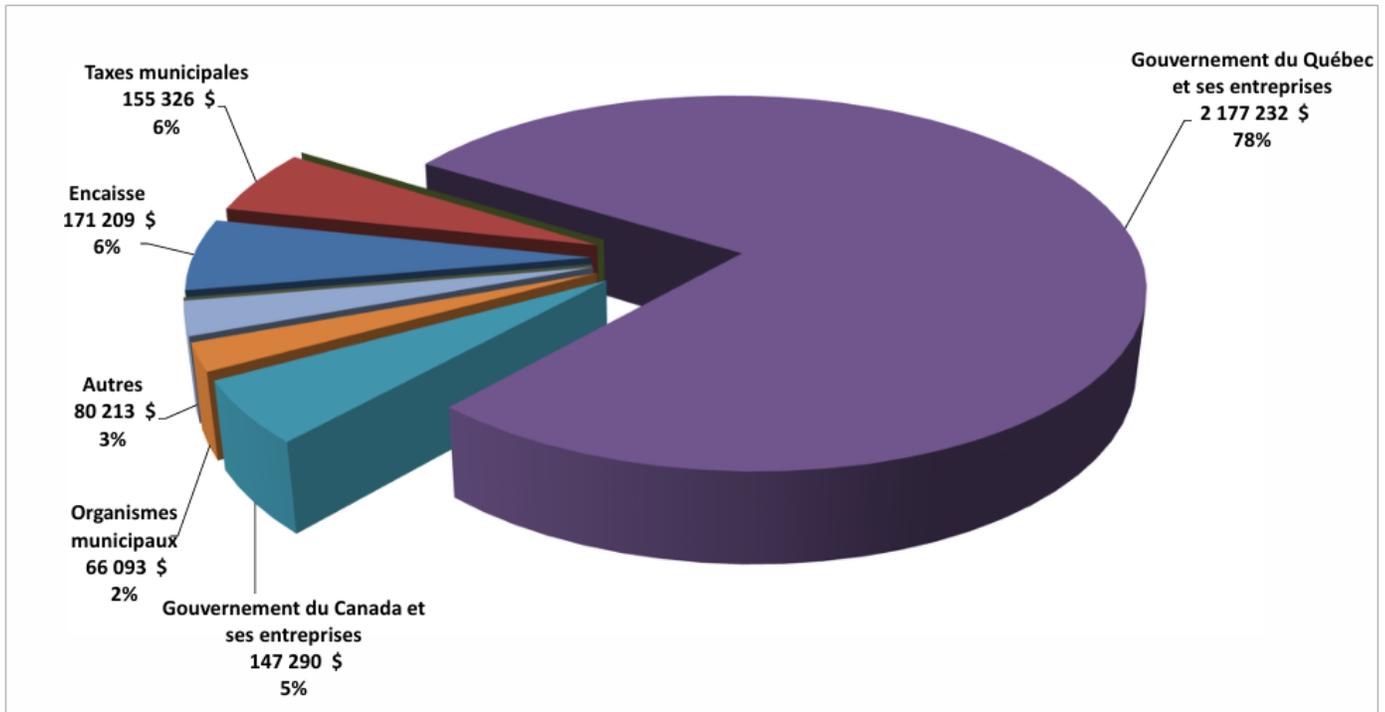
EXCÉDENT DE L'EXERCICE CONSOLIDÉ

| | Administration municipale | Organismes contrôlés | Total consolidé |
|---|------------------------------|-------------------------|---------------------|
| Revenus de fonctionnement | 2 725 593 \$ | 345 129 \$ | 2 855 151 \$ |
| Charges | 3 037 672 \$ | 339 833 \$ | 3 161 934 \$ |
| Excédent (déficit) de l'exercice | (312 079) \$ | 5 296 \$ | (306 783) \$ |
| Conciliation à des fins fiscales : | | | |
| Amortissement des immobilisations | 512 114 \$ | 42 029 \$ | 554 143 \$ |
| Cession nette des immobilisations | - \$ | 81 \$ | 81 \$ |
| Propriétés destinées à la revente | 9 874 \$ | - \$ | 9 874 \$ |
| Prêts et placements à long terme | - \$ | - \$ | - \$ |
| Financement à long terme des activités de fonctionnement | 57 000 \$ | - \$ | 57 000 \$ |
| Remboursement de la dette à long terme | (272 591) \$ | (17 403) \$ | (289 994) \$ |
| Affectations : | | | |
| Activités d'investissement | (15 056) \$ | (1 105) \$ | (16 161) \$ |
| Excédent (déficit) de fonctionnement | - \$ | 47 \$ | 47 \$ |
| Excédent de fonctionnement affecté | - \$ | - \$ | - \$ |
| Réserves financières et fonds réservés | (66 269) \$ | (2 512) \$ | (68 781) \$ |
| Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir | (57 000) \$ | (13 215) \$ | (70 215) \$ |
| Investissement net dans immobil. et autres actifs | - \$ | - \$ | - \$ |
| Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales | (144 007) \$ | 13 218 \$ | (130 789) \$ |

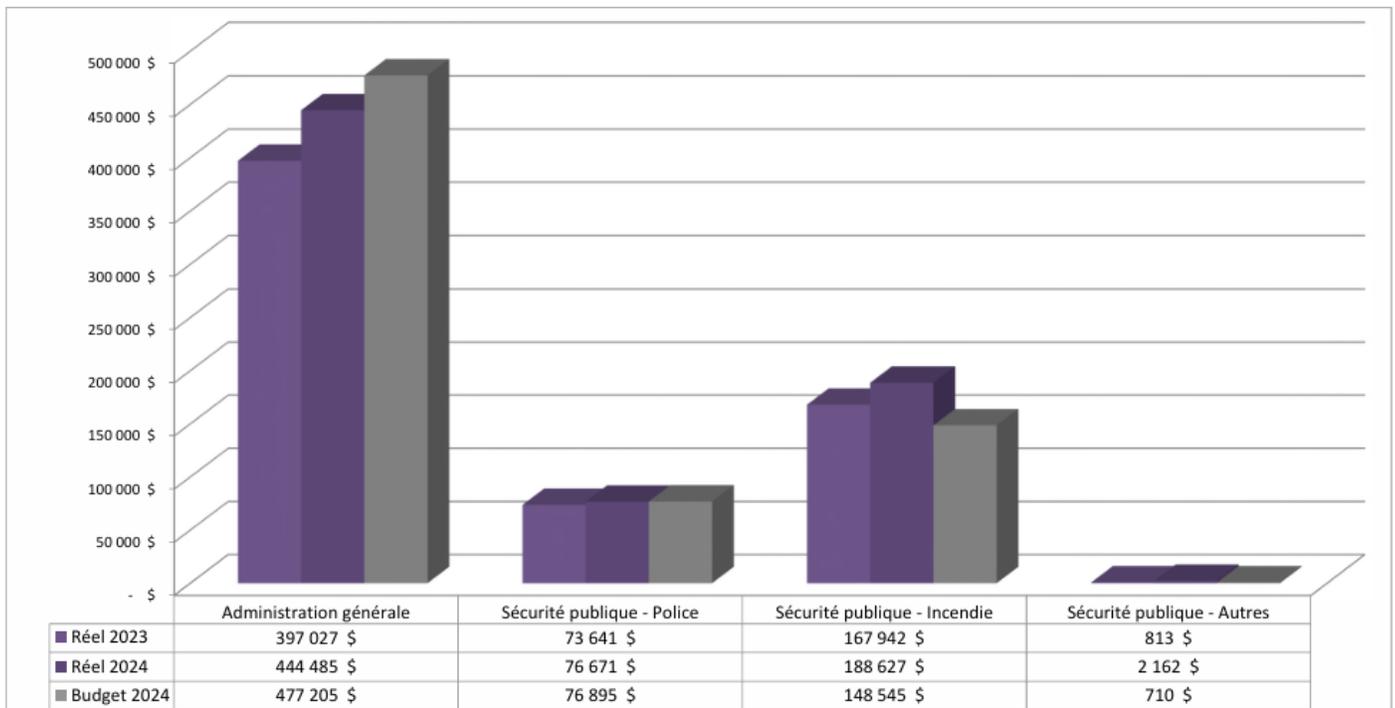
REVENUS DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉS



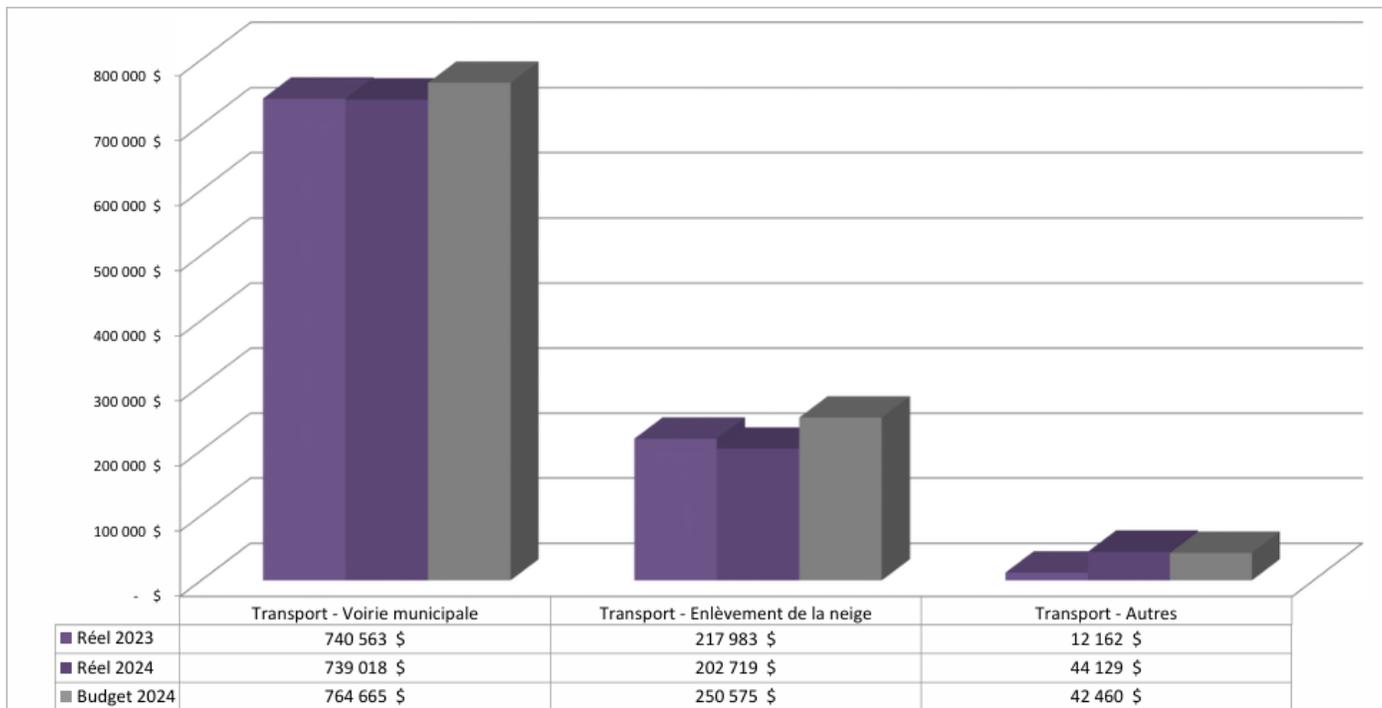
ACTIFS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS



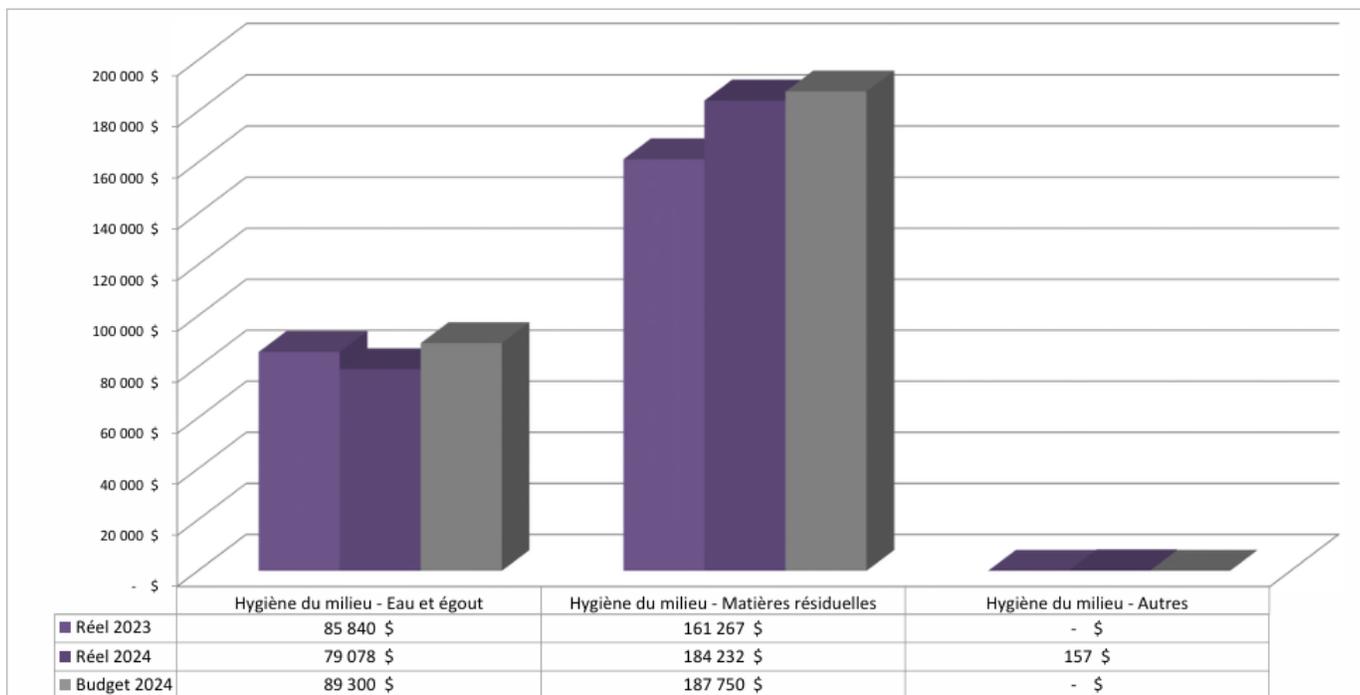
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES



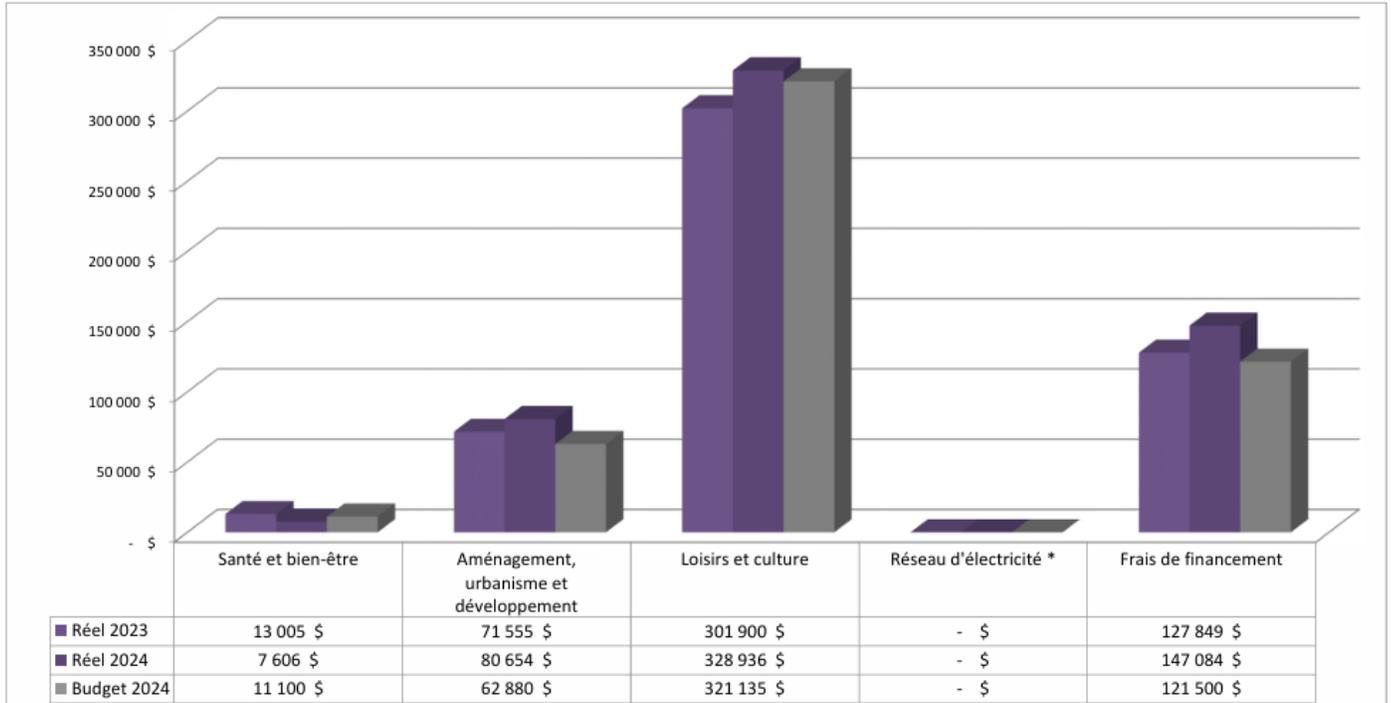
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES



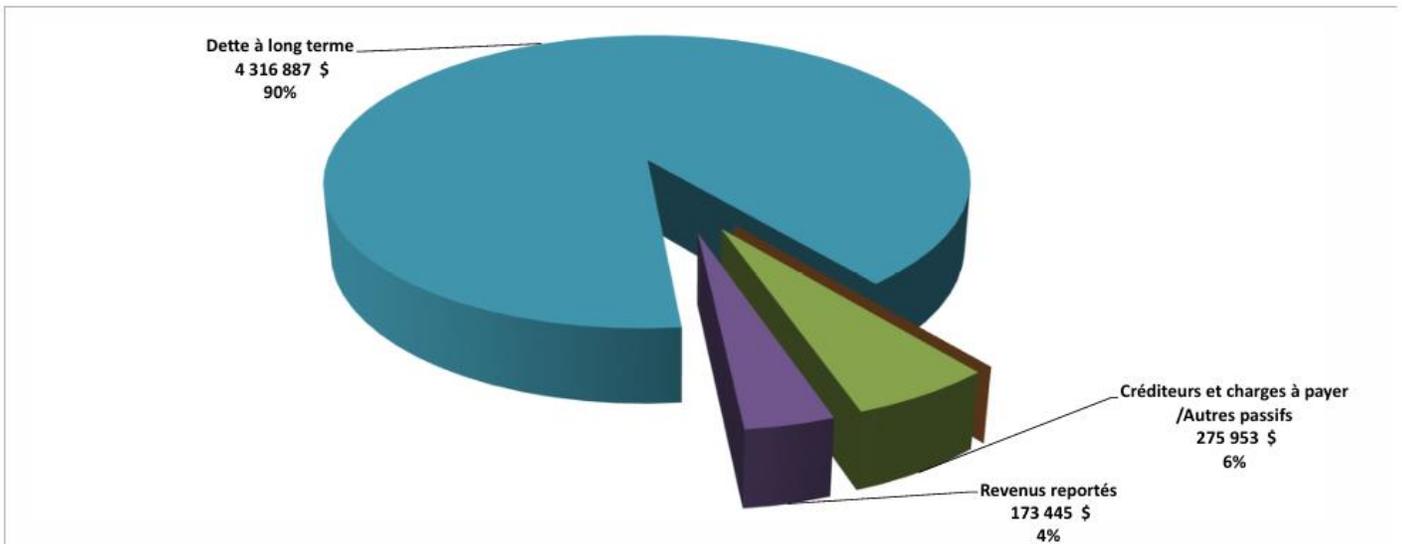
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES



PASSIFS NON CONSOLIDÉS



FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN COURS NON CONSOLIDÉ

| | 2024 | 2023 | 2022 |
|--|--------------------|-------------------|------------------|
| Solde au début | - \$ | - \$ | - \$ |
| Acquisitions | | | |
| Immobilisations | (225 446) \$ | (808 840) \$ | (15 978) \$ |
| Propriétés destinées à la revente | | (40 000) \$ | |
| Financement | | | |
| Revenus d'investissement | 85 101 \$ | 409 407 \$ | - \$ |
| Financement à long terme | 120 000 \$ | 366 424 \$ | - \$ |
| Affectations | | | |
| Activités de fonctionnement | 15 056 \$ | 40 000 \$ | 15 978 \$ |
| Excédent de fonctionnement non affecté | - \$ | 33 446 \$ | - \$ |
| Excédent de fonctionnement affecté | - \$ | - \$ | - \$ |
| Réserves financières et fonds réservés | - \$ | - \$ | - \$ |
| | <u>220 157 \$</u> | <u>849 277 \$</u> | <u>15 978 \$</u> |
| Virement aux soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés | (21 312) \$ | (437) \$ | |
| Solde à la fin | <u>(26 601) \$</u> | <u>- \$</u> | <u>- \$</u> |

CHRONIQUE MUNICIPALE

Voici le résumé des principaux sujets et résolutions du conseil pour le mois de juillet 2025.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 JUILLET 2025, À 20H

- Adoption du règlement 461 instaurant un programme de crédits de taxes pour favoriser la construction de logements locatifs multifamiliaux à des fins résidentielles.
- Autorisation pour la signature du contrat d'engagement attendu de la part des habitations entre Lacs et Forêts du Témiscouata (OBNL) envers les municipalités participantes au projet.
- Adoption du règlement numéro 456 modifiant le règlement de construction 375 de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !
- Acceptation pour la réparation du camion Peterbilt de la voirie
- Acceptation pour la réparation du camion Freightliner de la voirie
- Autorisation pour le Chemflor ferrique
- Autorisation de déposer une demande au programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)
- Acceptation pour l'achat de chandails pour le camp de jour
- Acceptation pour l'achat d'une licence Canva Pro
- Autorisation de préparer et soumettre une demande au programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR)
- Acceptation pour l'achat de chandails pour employés Camping Lac Dôle
- Achat d'un jeu de pétanque en résine
- Autorisation d'achat de 2 planches à pagaie (paddles) et 1 pédalo dans le cadre d'une demande au programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR)

- Approuver la convention de location pour les embarcations nautiques ainsi que la grille tarifaire applicable au Camping Lac Dôle
- Autorisation pour la réparation du tableau d'affichage pour le terrain de balle
- Remplacement de deux luminaires défectueux sur la surface de deck hockey
- Avis d'intention / Circonflexe prêt-pour-bouger
- Autorisation de soumettre une demande à Desjardins pour le projet structurant d'insonorisation du Centre des loisirs
- Demande de radier des intérêts pour le matricule 9883_05_8662.00_0000

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 15 JUILLET 2025, À 20H

- Acceptation des rapports financiers au 31 décembre 2024 approbation des comptes et déboursés
- Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration circonscription électorale de Rivière-du-Loup-Témiscouata
- Acceptation de l'appel d'offre pour inspection télévisée des réseaux d'égout et des regards par caméra.

Le texte de ces procès-verbaux se retrouve sur le site WEB de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à l'adresse suivante : www.saintlouisduhaha.

VANDALISME

TOILETTE EXTÉRIEURE

Nous déplorons depuis les dernières semaines qu'il y a eu du vandalisme à l'intérieur de la toilette extérieure près du Centre des loisirs.

Nous aimerions vous informer qu'en raison d'un bris, la toilette est hors usage pour une période indéterminée.

Merci de votre compréhension !

SAVIEZ-VOUS...

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025 Information pour électeurs et candidats

RECRUTEMENT DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Dans le cadre des élections municipales du 2 novembre 2025, le président d'élection requiert des offres de service pour combler des besoins en personnel électoral pour la journée du vote par anticipation le dimanche 26 octobre 2025 et pour la journée du scrutin le dimanche 2 novembre 2025.

Poste à combler

- Commission de révision
- Scrutateur
- Secrétaire de bureau de vote
- Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)
- Membre de la table de vérification et l'identification de l'électeur

Conditions à remplir

- Avoir 17 ans ou plus et en bonne santé;
- Être disponible pour une session de formation d'une durée approximative de trois heures au début du mois d'octobre prochain.
- Être disponible pour travailler les :
 - ✓ Jour du vote par anticipation, dimanche 26 octobre 2025 de 12h à 20h;
 - ✓ Jour du scrutin, dimanche 2 novembre 2025 de 10h à 20h;
 - ✓ Lors de la commission de révision le 14 et 15 octobre 2025 (non jours non déterminés).

Rémunération

La rémunération est celle prévue par règlement du Directeur général des élections du Québec (DGEQ).

Comment soumettre sa candidature

Toute personne désirant offrir ses services pour combler l'un ou l'autre des postes disponibles doit avant le 18 septembre 2025 à 16h30 se présenter au bureau municipal au 95, rue Saint-Charles sur les heures habituelles de bureaux pour venir donner votre no

RÔLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal assume les compétences dévolues par les lois qui le concernent et s'assure d'offrir des services répondant aux besoins de la collectivité. Les élus, réunis en conseil, représentent la population. Ils prennent les décisions sur les orientations et les priorités de la municipalité en en administrent les affaires.

Aidés du directeur général et secrétaire-trésorier, les élus restent les maîtres d'œuvre des projets municipaux. Par leur droit de vote, ils décident ensemble des orientations et des priorités d'action de la municipalité et où seront investies les diverses sommes liées aux programmes de subvention gouvernementaux.

Lorsqu'il décide des orientations et des priorités d'action de la municipalité, ses décisions prennent la forme de résolutions ou de règlements adoptés lors d'une assemblée tenue selon les règles.

Que ce soit pour des projets d'asphaltage, de réfection des réseaux d'égouts, du taux de taxation annuel ou de la construction, de la rénovation ou de la location d'édifices municipaux, les élus sont les premiers décideurs. C'est avec les résolutions du conseil que les élus mandatent le directeur général pour agir au nom de la municipalité et ainsi, faire avancer les projets du conseil.

Au niveau de l'investissement personnel, les élus se rencontrent lors de chaque séance publique du conseil municipal, mais aussi aux séances de travail organisées par le maire, généralement une fois par mois. De plus, les conseillers sont appelés à siéger sur les divers comités de la municipalité.

Le maire doit en plus, des obligations liées aux séances, siéger à la table des maires de la MRC et sur les autres comités de la MRC. Il est aussi invité à siéger, s'il le désire sur tous les comités de la municipalité.

POSER SA CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

Si vous le désirez, vous pouvez déjà venir chercher votre formulaire de candidature au bureau municipal afin de vous préparer à l'élection, mais vous ne pourrez le déposer qu'entre **le 19 septembre et le 3 octobre 2025** lors de la période prévue à cet effet. Un avis public sera émis afin d'informer la population sur les jours et les heures auxquels vous pourrez déposer une candidature.

Aussi, le DGEQ met à votre disposition un guide afin d'éclaircir toutes les étapes du processus en vous expliquant tous vos droits en tant que futur candidat ou en tant que candidat officiel à l'élection. Ce guide est disponible en ligne sur le site du DGEQ ou en allant sur le site de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Sachez qu'il est du devoir du président d'élection d'informer, de répondre aux questions des futurs candidats et de permettre à tous les citoyens d'exercer leur droit démocratique. Le président d'élection est disponible lorsque le bureau municipal est ouvert et il se fera un plaisir de s'entretenir avec vous. Le cas échéant, veuillez prendre rendez-vous, au préalable, auprès de ce dernier.

Organismes et loisirs

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le lundi 11 août à 13h30 aura lieu l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Maison du Partage / Presbytère. On vous attend à la grande salle du presbytère situé au 233 rue Commerciale.

Bienvenue à tous !

Le conseil d'administration

BINGO DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Le Club des 50 ans et plus invite toute la population à venir jouer au bingo vendredi 29 août 2025 à 19h30 à la salle municipale. Carte pleine à 400\$.

Bienvenue à tous les adultes.

LIGUE DE BALLE LENTE MASCULINE DU KRTB

Vous êtes invités à venir assister aux parties locales de notre équipe de St-Louis.



Vendredi 8 août 2025

St-Louis vs St-Pascal à 19h30

St-Pascal vs St-Louis à 21h00

VENEZ EN GRAND NOMBRE ENCOURAGER VOTRE ÉQUIPE

CAMP DE JOUR 2024

Le jeudi 14 août sera la dernière journée du service de garde et du camp de jour. Cet été, 50 jeunes ont eu le plaisir de vivre de beaux moments avec des activités et des sorties diversifiées.

Merci aux animateurs : Coccinelle, Pastel, Némó, Simba et Raiponce coordonnatrice du camp de jour qui ont fait du beau travail.

Merci aux parents pour votre collaboration et compréhensions pendant les huit semaines du camp de jour.

La municipalité remercie la Caisse Desjardins du Témiscouata, AC Électrique 2005, le Cercle des Fermières et le Comité des loisirs pour votre collaboration cet été.

COMITÉ DES LOISIRS

Le comité des loisirs vous invite à la 2^e édition de l'activité « On Rigole au Village » qui aura lieu le samedi 13 septembre prochain. Des activités familiales seront organisées. Surveillez la programmation sur notre page Facebook et dans le journal municipal du mois de septembre.

Organismes et loisirs

TOURNOI DE BALLE MARCO DUMONT

MERCI À TOUS !

Le tournoi de balle Marco Dumont qui s'est tenu les 11-12 et 13 juillet dernier fut une fin de semaine remplie de plaisir, de sourires et de souvenirs mémorables!

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie, nos précieux partenaires et commanditaires, ainsi que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour leur soutien indispensable.

Un remerciement tout spécial à notre partenaire majeur, le Comité des loisirs de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, pour son appui essentiel à la réussite de l'évènement.

Les profits amassés seront remis à l'équipe de balle Construction et Fondation RS de Saint-Louis, afin de soutenir leurs activités tout au long de la saison.

Merci à tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin au succès de cette belle fin de semaine.

À la prochaine pour une autre édition encore plus festive !

Le comité organisateur.



CAMPING DU LAC DOLE HORAIRE DE LA PISCINE

Voici l'horaire de la piscine au Camping du Lac Dole pour le mois d'août

Mercredi, jeudi, samedi et dimanche : 10h à 12h 13h à 17h 18h à 20h

Vendredi : 13h à 17h et 18h à 20h

Prendre note que la piscine sera fermée du 18 au 25 août et rouvrira du 27 au 30 août.

NOUVEAU SERVICE À SAINT-LOUIS-DU-HA ! HA !

MINIPUCE

Le Minipuce est maintenant ouvert 7 jours sur 7. Nous sommes situés au 162, rue Tardif. Vous y retrouverez divers objets. Vous pouvez venir porter vos articles sauf les électroménagers ne sont pas acceptés.

Bienvenue à tous.



INFO-BIBLIO

HORAIRE : Pour le mois d'août
mercredi 18h30 à 20h
dimanche FERMÉ !

TROUSSE DU PARFAIT BÉBÉ-LECTEUR



Profitez du programme [Une naissance un livre](#), disponible à votre bibliothèque membre du Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent. Il suffit d'abonner un bébé de moins d'un an à la bibliothèque et vous recevrez gratuitement la trousse du parfait bébé-lecteur contenant :

-  Le livre exclusif « Léon le glouton », de Caroline Merola,
-  Le guide « Chantez avec votre enfant », produit en collaboration avec le @Département d'orthophonie – UQTR,
-  Le guide « Lire avec votre enfant »,
-  Une édition spéciale du magazine @Naître et grandir

Aimer à lire, c'est faire un échange des heures d'ennui que l'on doit avoir en sa vie contre des heures délicieuses.

Montesquieu

Veillez noter que nous ne rouvrirons plus la bibliothèque les dimanches aux 2 semaines, à partir du mois de septembre. Si de nouveaux bénévoles se joignent à notre équipe nous ré-évaluerons la situation

Saviez-vous qu'en allant sur le site du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent, vous pouvez avoir accès à ce service.



Qu'est-ce que c'est?

Le Trouve-Livre est une plateforme de découverte d'ouvrages jeunesse qui sont destinés aux enfants de 0 à 5 ans. Le Trouve-Livre soutient les familles ainsi que le personnel œuvrant auprès des tout-petits dans leur recherche de lectures appropriées.

La plateforme met à la disposition de tout le monde une large sélection de livres pertinents et ludiques, choisie par du personnel qualifié. Son utilisation est simple et gratuite!

Recherchez des suggestions de lecture en trois clics de souris :

1. Sélectionnez l'âge de l'enfant
2. Sélectionnez un ou plusieurs sujets d'intérêt
3. Cliquez sur le bouton *Rechercher*



POURQUOI C'EST IMPORTANT DE FAIRE RAMONER VOTRE CHEMINÉE ?

Plus de 1 200 feux de cheminée surviennent en moyenne chaque année au Québec. Ils représentent une source potentielle de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines. Par conséquent, il est important de confier l'installation d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. Il faut également s'assurer d'un entretien régulier de l'appareil et de ses composantes.

Pourquoi ramoner ?

Le ramonage contribue à prévenir les incendies, il permet aussi :

- * De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;
- * D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;
- * D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible;
- * Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de Chauffage et de ses composantes.

Le chauffage au mazout ou à l'antracite nécessite un ramonage moins fréquent. Il est approprié de retirer la suie en ramonant la cheminée lorsque nécessaire. Cependant, il est recommandé de vous référer à un professionnel de ce type de chauffage qui possède les connaissances et l'expertise nécessaires pour vous conseiller.

Puisque qu'aucun dépôt n'est créé lors de la combustion du gaz naturel ou du propane, le ramonage de la cheminée n'est pas requis lors de l'utilisation des appareils de chauffage au gaz, sauf lorsque prescrit.

Qu'est-ce que le créosote ?

Le créosote est un dépôt formé par la fumée résultant d'une combustion incomplète ou d'une mauvaise combustion du bois. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un ramoneur professionnel peut l'éliminer efficacement.

Comment prévenir la formation de la créosote ?

Il est impossible d'empêcher complètement la formation de créosote lorsqu'on brûle le bois. Cependant, il est possible de limiter sa formation en adoptant ces quelques bonnes habitudes :

- * Débuter votre attisée par des flammes ardentes (chaleur vive);
- * Brûler du bois sec;
- * Utiliser des bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant ainsi moins de créosote.

Ne vous fiez pas uniquement aux bûches ou aux affitifs de ramonage (chimique), puisque ces produits n'éliminent que partiellement les dépôts de créosote.

Le Ministère bonifie son service de navettes pour cyclistes

Rimouski, le 28 juillet 2025. – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable étend dès maintenant le service de navettes pour les cyclistes qui empruntent le sentier Parc linéaire interprovincial Petit-Témis (de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à Saint-Honoré-de-Témiscouata). De retour depuis le 20 juin dernier, ce service gratuit passe de cinq à sept jours par semaine, de 8 h à 18 h, en raison d'une demande accrue de la part des usagers du sentier cyclable.

Depuis les dernières mises en service de chaussées d'autoroute et la fermeture de l'intersection avec la rue Principale à Saint-Honoré-de-Témiscouata dans le cadre des travaux de construction de l'autoroute 85, les navettes pour cyclistes constituent le seul moyen de circuler de part et d'autre du chantier, entre les kilomètres 53 et 56 de la route 185. Cette mesure d'atténuation vient pallier la fermeture complète du sentier cyclable dans ce secteur.

Ainsi, le Ministère demande aux cyclistes d'éviter la route 185, et ce, pour des raisons de sécurité. En dehors des plages horaires couvertes par le service de navettes, l'accès au sentier cyclable demeure fermé dans ce secteur. Les cyclistes doivent donc planifier leurs déplacements en conséquence.

Le service de navettes pour cyclistes se poursuit jusqu'au 1^{er} septembre prochain. Implanté en 2023 par le Ministère, il effectuera un retour pour une dernière année, à l'été 2026.

Faits saillants

- Durant les plages horaires couvertes par le service de navettes, les cyclistes peuvent se présenter à l'une ou l'autre des extrémités du chantier et sont pris en charge sur place.
 - Le véhicule permet d'accueillir toutes les catégories de vélos, incluant les bicyclettes électriques, celles à roues surdimensionnées et les tricycles, ainsi que des accessoires, tels que les remorques pour vélo. Il est aussi doté d'un siège d'appoint pour enfant.
- De la signalisation a été installée afin d'identifier les points de fermeture du sentier et fournir l'information sur le service de navettes aux usagers du Parc linéaire interprovincial Petit-Témis.
- Au terme de la phase III des travaux de construction de l'autoroute 85, le Ministère aura procédé à la relocalisation et à l'aménagement de près de 10 km de sentiers cyclables du Parc linéaire interprovincial Petit-Témis.

Lien connexe

[Réaménagement de la route 185 en autoroute \(85\)](#)

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :

Pour information :

Relations avec les médias
Direction générale des communications
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724

QUI FAIT QUOI À SAINT-LOUIS-DU-HA! HA! ? QUI DOIS-JE APPELER ?

CONSEIL MUNICIPAL

Mélissa Lord, Mairesse

Johanny Morneau-Briand, Conseillère siège 1

Richard Bossé, Conseiller siège 2

Patrick Beaulieu, Conseiller siège 3

Roberto Pelletier, Conseiller siège 4

Frédéric Beaulieu, Conseiller siège 5

Normand Lizotte, Conseiller siège 6

OFFICIERS MUNICIPAUX ET AUTRES RESPONSABLES (418)

COURRIEL

Mélissa Lord, Mairesse 854-2260 poste 105 mairie@saintlouisduhaha.com

Marie-Josée Corbin, Directrice générale greffière-trésorière
854-2260 poste 101..... direction@saintlouisduhaha.com

Karen Gagnon, Directrice générale greffière-trésorière adjointe
854-2260 poste 109 .. municipalite@saintlouisduhaha.com

Marie-Hélène Morneau, Adjointe administrative 854-2260 poste 102 sec-adm@saintlouisduhaha.com

Daniel Massé, Travaux publics 854-3384 garage@saintlouisduhaha.com
860-7243 (cellulaire)

Diane Bossé, Coordinatrice en loisirs 854-2260 poste 103..... loisirs@saintlouisduhaha.com

Sébastien Bérubé, Directeur Incendies 551-0737 directeur-incendie@saintlouisduhaha.com

Lise Beaulieu, Inspectrice régionale 899-6725 poste 4428 lbeaulieu@mrctemis.ca

BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET AUTRES (418)

Bureau municipal 854-2260

Garage municipal 860-7243 (cell)

Centre des loisirs 854-2260 # 104

Bibliothèque 854-2260

Bureau de poste 854-2539

Fabrique 854-3513

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Mardi 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Mercredi 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Jeudi 9 h à 12 h - 13 h à 16 h 30

Vendredi FERMÉ

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le mercredi 18 h 30 à 20 h

FERMÉ le dimanche en août

VOTRE JOURNAL MUNICIPAL LE LIEN

est publié à tous les mois et distribuer par la poste. Il est également accessible sur le site internet de la municipalité.

AOÛT 2025

| Dimanche | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|----------|--|-------|--------------------------------|-------|---|--------|
| | | | | | 1 ^{er} | 2 |
| 3 | 4 Séance du conseil municipal à 20h à la salle municipale | 5 | 6 Bibliothèque 18h30 à 20h | 7 | 8 Parties de balle lente de la ligue masculine du KRTB début à 19h30 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 Bibliothèque 18h30 à 20h | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 Bibliothèque 18h30 à 20h | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 Bibliothèque 18h30 à 20h | 28 | 29 Bingo du Club des 50 ans et plus à 19h30 à la salle municipale | 30 |